

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 9 avril 2018

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Etaient
présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président
- Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents
- Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires
- Procuration(s) : Monsieur Bernard FISCHER ayant donné pouvoir à Monsieur Etienne BURGER, Madame Frédérique MOZZICONACCI ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe MEYER
- Excusé(s) : Monsieur Mathieu CAHN, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS
- Absent(s) : Madame Laurence MULLER-BRONN, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Martine JUNG, Madame Stéphanie KOCHERT, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur Serge OEHLER
- Rapporteur : Monsieur Etienne BURGER

N° CP/2018/105 - 04040 - Marchés de restauration
Proposition d'évolution de la participation du Département du Bas-Rhin aux frais de repas et aux titres de restaurant à compter du 1er juin 2018.

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide des montants de participations financières du Département aux repas pris dans le restaurant administratif, selon les barèmes présentés dans l'annexe jointe à la présente délibération, applicables à compter du 1er juin 2018 ;
- décide de la revalorisation des titres-restaurant et de porter leur valeur faciale à 7,92 € à compter du 1er juin 2018, et par conséquent de la participation du Département à 3,96 € ;
- prend acte de l'augmentation de la participation du Département à 3,96 € pour les agents se restaurant à la CARSAT à compter du 1er juin 2018 en application de la délibération de la Commission Permanente du 5 janvier 2015.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20180409-lmc1117676-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 16/04/18